

Je sais que le gouvernement de l'Ontario a pris d'autres engagements mais les habitants de ma circonscription ont compris que le gouvernement provincial accorderait \$3 pour chaque dollar consenti. Si un nouveau sinistre devait survenir, nombreuses sont les personnes qui refuseraient de faire des dons, à cause de la déception que leur a causé l'usage qu'on en fait.

Le meilleur résumé des effets d'une telle catastrophe a probablement été formulé par le coordonnateur des demandes d'indemnisation et sa secrétaire, lesquels étaient responsables du programme d'aide aux sinistrés dans la région d'Oxford, Brant et Haldimand-Norfolk. Je tiens ici un document de 15 pages dans lequel ils ont relaté la suite chronologique des événements durant la période de reconstruction, et à la fin duquel figure un résumé qu'il vaut la peine de lire pour comprendre les effets que cette catastrophe a eus sur des êtres humains. Voici le texte du résumé:

Les victimes ne pourront probablement plus vivre comme avant, parce qu'en moins d'une heure, le soir du 7 août 1979, elles ont vu leur existence radicalement bouleversée par la destruction totale et, dans bien des cas, irréparable de tous les biens qu'elles avaient acquis grâce à leur labeur; à présent, la retraite ne s'annonçait plus aussi confortable. De nombreux souvenirs s'étaient littéralement envolés. A la fin de l'hiver, la plupart commençaient à peine à réaliser à quel point l'événement les avait ébranlés. Il faudra de nombreuses années avant que la situation soit rétablie tant au plan matériel qu'émotionnel.

Les effets du choc ont toutefois pu être atténués grâce à la générosité et à la sollicitude de nombreuses personnes.

J'aimerais pour terminer aborder les solutions que le gouvernement devrait, à mon avis, apporter au problème. Au mois de mai de l'année dernière, j'ai posé une question au ministre des Finances (M. MacEachen), que j'ai fait suivre de la question supplémentaire suivante:

Le ministre est-il d'accord pour que le gouvernement fédéral fasse de l'argent au moyen de la taxe sur les matériaux de construction aux dépens de ceux qui ont tout perdu et énormément souffert à cause de catastrophes naturelles?

Voici ce qu'a répondu le ministre:

Madame le Président, je suis certain qu'il existe des cas où, comme l'a signalé le député, le régime fiscal a des conséquences malheureuses, mais que je sais, le régime actuel ne prévoit aucun mécanisme qui puisse permettre de contourner ces difficultés.

Je suppose que c'est à la suite de cette question posée le 20 mai 1980, que six semaines plus tard, le 4 juillet, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé que le nouveau président du Conseil privé (M. Pinard) serait chargé, et je cite:

... d'assurer l'orientation ministérielle en matière d'élaboration des politiques, de coordination interministérielle et de liaison avec les gouvernements provinciaux dans le domaine de la planification d'urgence.

Les nouvelles responsabilités de M. Pinard s'exerceront dans le domaine de la planification fédérale en matière de catastrophes naturelles, d'accidents majeurs...

Je vois que le gouvernement, et je l'en félicite, cherche à reconnaître qu'un problème se pose entre les autorités fédérales et provinciales à l'égard de l'aide financière apportée à la suite des catastrophes naturelles, et c'est surtout un problème d'image en ce qui concerne le gouvernement fédéral. Ce n'est pas bien grave. J'espère que le secrétaire parlementaire n'essaie pas de nous faire croire qu'il serait difficile de supprimer la taxe sur les matériaux de construction parce que le gouvernement fédéral accorde déjà un dégrèvement d'impôt aux écoles. Il leur accorde un dégrèvement correspondant à 1.5 p. 100 du montant de la soumission. Il accorde un dégrèvement

### Taxe d'accise

d'environ 2.5 p. 100 du total des frais de construction des hôpitaux. Je sais qu'il existe certains critères d'admissibilité, mais néanmoins on accorde une remise de taxe à bien d'autres institutions publiques et municipales lorsque cela semble justifié. Les agriculteurs ont droit au remboursement de la taxe sur l'essence. Logiquement il n'y a aucune raison de ne pas procéder de la même façon que pour les écoles et les hôpitaux.

Je vois que mon temps de parole est presque terminé. Pour conclure je voudrais lancer un appel à la Chambre et surtout au secrétaire parlementaire, car je me rends compte qu'il a un rôle important à jouer en ce qui concerne la suppression de la taxe fédérale sur les matériaux de construction.

En ce qui concerne la planification des mesures d'urgence en général, je rappelle au gouvernement les paroles prononcées par Edmund Burke, il y a deux siècles, paroles qui n'ont rien perdu de leur signification. Dans son deuxième discours sur la conciliation avec l'Amérique, Edmund Burke a déclaré ceci:

Je ne dois pas me contenter de faire ce que me conseillent les avocats, mais bien faire ce que l'humanité, la raison et la justice me commandent.

● (1720)

En tant que législateurs, nous devons comprendre je pense, que nous avons l'obligation d'agir selon notre devoir, comme l'a dit Edmund Burke. J'exhorte le secrétaire parlementaire à se demander, quand il se penchera sur la question, si les autorités gouvernementales n'ont pas l'obligation d'abolir cette taxe imposée aux pauvres gens qui ont subi des pertes qu'aucune assurance ne peut rembourser, pas plus que les fonds recueillis grâce à la générosité publique. Souvent ils ont perdu des souvenirs que l'argent ne peut pas remplacer. Le moins que le gouvernement fédéral puisse faire, c'est de renoncer à ces taxes qu'il serait normalement en droit de prélever mais qu'il ne doit pas imposer aux victimes d'une catastrophe naturelle, désignée comme telle par les autorités provinciales.

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir répondre à quelques-unes des questions du député d'Oxford (M. Halliday). Je puis l'assurer que le gouvernement et sûrement le ministre des Finances (M. MacEachen) se soucient grandement des problèmes qu'il a signalés. Je crois comprendre qu'il lui sera difficile d'appuyer cette mesure ou cette démarche, mais il va sans dire que nous partageons avec le député son souci d'aide aux sinistrés, que ce soit ici au Canada ou dans d'autres parties du monde. Je suis sûr qu'il ne se préoccupe pas uniquement des catastrophes qui peuvent survenir au Canada mais aussi dans d'autres pays. On peut naturellement citer en exemple le séisme qui a détruit des villages en Italie dernièrement. On doit certainement porter secours et assistance dans ces cas-là tout comme dans le cas du désastre de Mississauga.

Cependant, si nous voulons établir un mécanisme qui permette au gouvernement fédéral de porter secours, nous devrions chercher une approche à la fois pratique et efficace. Je prétends que la proposition qui nous est soumise comporte de graves problèmes et elle a, bien sûr, pour but d'accorder une remise de la taxe d'accise imposée sur les matériaux de construction utilisés pour réparer les immeubles endommagés ou détruits par le sinistre.